

Sujet : [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

[REDACTED]

Date : 31/03/2022 01:37

Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Monsieur Le Préfet,

Je suis contre le projet de construction d'une unité de méthanisation à GRANDVELLE ET LE PERRENOT pour les raisons suivantes :

- Cette usine n'utilisera que des cultures pour produire de l'énergie ; Cela revient à considérer ce projet comme une activité industrielle qui n'a pas sa place sur des terres agricoles du PLU de la commune et futur PLUI de la communauté de communes.
- L'Agriculture est faite pour nourrir les humains et les animaux. L'actualité nous rappelle, au combien, la terre est précieuse pour pouvoir nourrir le monde entier.
- Ce type de projet ne fera que déstabiliser l'équilibre agricole et la pression foncière sur les communes concernées en fonction des surfaces engagées. Comment de futurs agriculteurs pourraient s'installer si cette pression est forte, qu'elle en serait la viabilité économique ?
- Les cultures produites pour alimenter ce futur méthaniseur seront des inter-cultures qui deviendront automatiquement des cultures principales en raison des conditions climatiques. De plus qu'advient-il de l'environnement et biodiversité du fait d'une culture non diversifiée.
- Les porteurs de ce projet sont éloignés du site de GRANDVELLE ET LE PERRENOT, il faudra donc des camions pour apporter les marchandises et évacuer le digestat et/ou autres dérivés. Qu'advient-il de la sécurité routière (enfants, usagers de la route...) au sein de toutes les communes traversées par un va et vient de camions et engins agricoles et de l'impact environnemental. Qu'en ait-t-il du bilan carbone ?
- A la vue du permis de construire de cette unité de méthanisation, je peux penser que le volume traité sera largement supérieur aux 99 Tonnes jours, Ainsi, je ne m'explique pas pourquoi le permis de construire est été accordé par votre prédécesseur et qu'il n'y ait pas eu de réserves de la part de vos services sur ce projet, ni de demande d'étude d'impact.
- Les membres de la CDPENAF, au regard des enjeux de consommation de terrains agricoles par le projet et les lagunes associées ainsi que des incohérences sur le dossier (rendements...), ont émis par deux fois un avis défavorable à l'unanimité. Si vous autorisez ce projet, cela implique que vous désavouez explicitement cette commission et tous ces représentants.
- Le subventionnement de projets de méthanisations de ce type revient à encourager une énergiculture en concurrence à une agriculture nourricière. Finalement, c'est le consommateur qui paiera le coût supplémentaire tant énergétique qu'alimentaire.
- Si ce projet abouti (je ne le veut pas), pensez à la dévalorisation des biens immobiliers sur ces secteurs ! Il faudra obliger les collectivités territoriales, bénéficiaires des taxes foncières, à baisser leur taux et les valeurs locatives pour le calcul de la taxe foncières. En tant que particulier, je n'ai pas à subir un tel projet ni à le financer sachant que sans rien faire de ma part, mon patrimoine sera dévalué. Je vous épargne des autres nuisances qui pourraient en découler (désagrément olfactifs... subits dans d'autres communes).
- Au vu des différents incidents (et non accidents car jamais répertoriés comme tel au niveau de l'Etat) risque de pollutions des sol et nappes phréatiques, et accidents routiers... Je vous en tiendrai responsable en tant que représentant de l'Etat.
- Ce projet consommerait de la nourriture pour une ferme de 3 000 vaches, accepteriez-vous un projet d'une telle ampleur au niveau des installations classées ?

Merci de votre attention

Jean-Pierre ARCELON